

## PARTICIPEZ AU RÉGIME DE RETRAITE DE L'AFÉSAQ

L'AFÉSAQ est fière de mettre en place un tout nouveau régime de retraite à l'intention de ses membres ainsi qu'à leurs cadres et employés de bureau. Le **Régime de retraite simplifié (RRS)** offre à ses participants la possibilité d'épargner à des conditions des plus avantageuses en vue de cette importante étape de leur vie. De concert avec **Desjardins Sécurité financière**, notre fournisseur de services, nous avons choisi de mettre sur pied une solution d'épargne-retraite simple, flexible et spécialement conçue pour répondre à vos besoins.

### Qu'est-ce qu'un RRS?

Le **RRS** est un régime à cotisation déterminée dont les caractéristiques ont été adaptées, par la Régie des rentes du Québec (1) aux besoins actuels des PME et des organismes publics et parapublics de petite et moyenne taille. Le **RRS** se distingue principalement par sa simplicité d'administration, puisque celle-ci est prise en charge par le fournisseur de services. Cela vous permet d'offrir un véritable régime de retraite à vos employés tout en minimisant les tâches et les frais administratifs qui y sont associés.

### Avantages du RRS pour votre fondation:

- Simple à mettre sur pied et à administrer.
- Les cotisations de l'employeur ne sont pas prises en compte dans le calcul des charges sociales, telles que les cotisations à la RRQ et à l'assurance-emploi.
- Allègement fiscal: les cotisations et les frais d'administration (s'il y a lieu) sont déductibles d'impôt.
- Vous établissez les paramètres du régime, notamment les cotisations patronales et salariales.
- Les cotisations patronales sont immobilisées dès qu'elles sont versées. Elles ne pourront être utilisées qu'à la retraite du participant.
- Les cotisations discrétionnaires sont permises selon les modalités que l'employeur détermine.
- Soutien et accompagnement de Desjardins Sécurité financière, qui assure la gestion du régime, vous permet de réaliser des économies substantielles.
- Favorise le recrutement et la rétention de vos meilleurs effectifs.

### Avantages du RRS pour vos employés:

- Réduction immédiate d'impôt: les cotisations sont déduites du salaire brut des employés.
- Les cotisations salariales ne sont pas immobilisées, elles peuvent notamment être utilisées pour le RAP et le REEP.
- Les revenus de placement des cotisations sont à l'abri de l'impôt.
- Les cotisations de l'employeur sont acquises immédiatement.
- Accès à une vaste gamme d'options de placement.
- La caisse de retraite est protégée et les fonds sont insaisissables par les créanciers.
- Protection du conjoint au décès du participant avant la retraite.
- Les cotisations volontaires sont permises et sont non immobilisées.

(1) Site de la Régie des rentes du Québec: [www.rrq.qc.ca/fr/retraite/rcr/rrs](http://www.rrq.qc.ca/fr/retraite/rcr/rrs)